



LAVSANNE PALACE

SWITZERLAND

SERVICE TRAITEUR

PERSONNEL A LA CARTE

Chef de cuisine	CHF. 60.-	l'heure
Maître d'hôtel	CHF. 60.-	l'heure
Cuisinier	CHF. 50.-	l'heure
Serveur	CHF. 50.-	l'heure
Personnel auxiliaire	CHF. 45.-	l'heure

Ces tarifs s'appliquent aux manifestations de moins de 50 personnes.

Dès 1h00 du matin pour les dîners et au-delà de 16h00 pour les déjeuners, ainsi que les dimanches et jours fériés une majoration par heure est appliquée aux tarifs susmentionnés.

Les frais de personnel sont décomptés dès le départ de l'hôtel jusqu'au retour à l'hôtel. Nous voudrions attirer votre attention sur le fait que la remise en état des lieux après le départ des invités nécessite 2 heures de temps qui seront facturées par heure au tarif mentionné ci-dessous.

Le décompte exact est effectué à l'issue de la manifestation.

FORFAIT PERSONNEL

Pour les manifestations de plus de 50 personnes, les forfaits suivants sont appliqués selon le type d'événement :

Apéritif ou Cocktail : 1 heure	CHF. 10.-	par invité
Apéritif ou Cocktail : 1 heure 30	CHF. 13.-	par invité
Apéritif ou Cocktail : 2 heures	CHF. 15.-	par invité
Cocktail dînatoire	CHF. 20.-	par invité
Repas dîner ou déjeuner	CHF. 33.-	par invité
Apéritif suivi d'un dîner ou déjeuner	CHF. 39.-	par invité

Dès 1h00 du matin pour les dîners et au-delà de 16h00 pour les déjeuners, ainsi que les dimanches et jours fériés une majoration par heure est appliquée aux tarifs susmentionnés :

Dès 51 personnes	CHF. 450.-	de l'heure
Dès 150 personnes	CHF. 550.-	de l'heure
Dès 200 personnes	CHF. 600.-	de l'heure



LAVSANNNE PALACE

SWITZERLAND

TRANSPORT

Selon décompte kilométrique à CHF. 3.50 par kilomètre, un arrangement minimal de CHF. 60.- par trajet sera facturé lors des manifestations. TVA incluse

LOCATION DE MATERIEL

Matériel complet pour apéritif & cocktail	CHF. 7.-	par invité
Matériel complet pour cocktail dînatoire	CHF. 12.-	par invité
Matériel complet pour déjeuner ou dîner	CHF. 20.-	par invité
Matériel complet pour apéritif & déjeuner ou dîner	CHF. 22.-	par invité
Nappage pour apéritif ou cocktail (offert si repas suit)	CHF. 2.-	par invité
Nappage pour déjeuner ou dîner	CHF. 5.-	par invité
Chaise brune sans accoudoir	CHF. 5.-	par pièce
Housse de chaises Ivoire	CHF. 12.-	par invité
Table ronde 6 personnes	CHF. 10.-	par table
Table ronde 8 à 10 personnes	CHF. 15.-	par table
Table ovale 8 à 10 personnes	CHF. 15.-	par table
Table Mange-debout	CHF. 15.-	par table
Table royale 10 personnes	CHF. 30.-	par table
Table royale 11 à 16 personnes	CHF. 45.-	par table
Table royale 17 à 22 personnes	CHF. 60.-	par table
Portemanteaux avec cintres	CHF. 2.-	par invité

CONDITIONS GENERALES

Afin que votre manifestation soit une entière réussite nous vous remercions de lire attentivement nos conditions générales et de nous les retourner dûment datées et signées.

ARRHES

Afin de garantir la réservation, l'organisateur se verra demander des arrhes correspondant à un paiement partiel ou total de la manifestation. La réservation sera considérée comme définitive une fois les arrhes enregistrées par l'établissement.

CONTRAT DE MANIFESTATION

Un contrat est établi pour chaque manifestation, mentionnant les détails de cette dernière. Ce contrat est à parcourir afin d'en vérifier le contenu et d'y apporter d'éventuelles modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous le retourner dûment daté et signé.

Les conditions générales citées ci-dessus font partie intégrante du contrat de manifestation.

DECORATIONS FLORALES

Toute décoration florale doit être à la hauteur de votre événement. A cet effet, nous réalisons des arrangements de fleurs sur table avec bougies dès CHF. 85.00 par pièce et par table ovale ou ronde et CHF. 120.- par table royale. Ces tarifs représentent un minimum et sont adaptables selon la dimension des tables.

DEGUSTATION

La dégustation du repas pour un événement de 100 personnes minimum est offerte pour 2 personnes. Les repas de dégustation supplémentaires ainsi que les repas des accompagnants seront facturés selon consommation. Toutes les boissons servies durant le repas de dégustation seront facturées selon consommation.

DROIT DE BOUCHON ET SERVICE

Lors de toute manifestation organisée par le Lausanne Palace en service traiteur comprenant des produits fournis par notre clientèle, demandant un service, nous nous réservons le droit de facturer :

- CHF. 15.00 par bouteille de vin de 75 cl
- CHF. 30.00 par bouteille de champagne de 75 cl ou par bouteille d'alcool fort

Le Lausanne Palace se réserve le droit de refuser en tout temps de servir un produit qu'il n'aurait pas fourni

FACTURATION ET PAIEMENTS

Les factures sont payables à 30 jours, passé ce délai le Lausanne Palace est en droit de facturer un intérêt de retard de 5%.

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation, la dédite exigible est de:

- 30 jours avant la manifestation **20%** du chiffre d'affaire estimé
- 15 jours avant la manifestation **50%** du chiffre d'affaire estimé
- 05 jours avant la manifestation **80%** du chiffre d'affaire estimé
- 72 heures avant la manifestation **100%** du chiffre d'affaire estimé

GRATUITES ET LOGEMENT

Une chambre nuptiale, dont la catégorie dépendra de la disponibilité de l'hôtel, est gracieusement offerte aux mariés lors de repas de mariage dès 50 convives. Le check-in est possible dès 14h le jour d'arrivée et le départ doit s'effectuer à midi au plus tard. Un arrangement est possible pour bénéficier d'une arrivée anticipée ou d'un départ tardif selon les disponibilités des chambres uniquement.

Un tarif préférentiel pour le logement est applicable dès 10 chambres réservées de manière définitive. Le tarif appliqué dépendra de la saison et de l'occupation de l'hôtel à cette période.

HEURE DE FERMETURE

Pour toutes les manifestations organisées dans le cadre de soirées privées, aucune heure de fermeture n'est imposée, toutefois l'animation musicale sera interrompue à 3h30 du matin.

Lors d'un service traiteur, les conditions générales des lieux sont applicables concernant ce point.



LAVSANNE PALACE

SWITZERLAND

MATERIEL FOURNI PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur est tenu d'informer le service des banquets et manifestations du matériel technique ou de décoration fourni par un prestataire de service ou par l'organisateur lui-même.

Le dit matériel ne pourra être stocké au Lausanne Palace avant ou après la manifestation.

De ce fait, ce matériel doit impérativement être récupéré directement à l'issue de la soirée. Un arrangement est toutefois possible si des mesures ont été prises au moins 10 jours avant la manifestation.

Toute livraison de matériel doit être effectuée au quai de réception des marchandises durant les heures d'ouvertures. Un bon de livraison en bonne et due forme doit être présenté et visé après contrôle des produits par le responsable du quai de réception.

Dans tous les cas, le Lausanne Palace décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration du matériel ayant été fourni, livré et commandé par l'organisateur lui-même.

MUSIQUE & ANIMATION

Si vous le désirez, nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à organiser vos animations et spectacles à thème.

nappage & impression des menus

Les nappes et les serviettes sont de couleur blanche et n'engendrent pas de frais supplémentaires dans le cadre d'un banquet. Cette prestation est facturée en supplément lors d'un service traiteur.

Vous avez la possibilité de personnaliser votre menu avec le texte de votre choix, sans frais supplémentaire.

Toutefois, si vous souhaitez que nous imprimions des cartes nominatives, nous nous permettrons de vous facturer un supplément de CHF. 2 par carton.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour des raisons de commande et de facturation, le nombre de participants doit nous être communiqué 10 jours avant la manifestation. Une variation de 10% sera admise jusqu'à 72 heures ouvrables avant la manifestation. Ce nombre servira de base à la facturation.

OPEN BAR

Lors du service d'un Open-Bar, la quantité de boissons servies ne peut être limitée au préalable que ce soit en nombre de verres ou de bouteilles. Le service sera interrompu à la demande de l'organisateur uniquement. Toutes les boissons de l'Open Bar seront facturées selon la consommation.

PRESTATIONS

Nos prestations sont applicables dans l'année en cours et peuvent être sujettes à des changements sans notification préalable. Elles sont cependant valables pour 2 mois à compter de la date d'envoi de l'offre.

Les prix mentionnés sont en Francs Suisses et comprennent la TVA 8% et le service.

PROLONGATIONS

Nous informons notre clientèle que dès 1h00 du matin, un supplément de service sera facturé comme suit **tenant compte de l'heure à laquelle les nettoyages de la salle sont terminés**, pour un banquet, et de **l'heure de retour au Lausanne Palace** pour un service traiteur :

Réception de 1 à 50 personnes

supplément à CHF. 60.00 par heure et par Maître d'hôtel
supplément à CHF. 50.00 par heure et par serveur

Réception dès 51 personnes

forfait à CHF. 450.00 par heure entamée

Réception dès 150 personnes

forfait à CHF. 550.00 par heure entamée

Réceptions dès 200 personnes

forfait à CHF. 600.00 par heure entamée



LAVSANNE PALACE

SWITZERLAND

PROLONGATION DE FOR DROIT APPLICABLE

En dérogation éventuelle à l'article 59CF tout litige sera porté devant les tribunaux compétents au For de Lausanne. Le droit suisse sera seul applicable et sans renvoi.

REPAS DES ANIMATEURS, MUSICIENS ET PHOTOGRAPHE

Sur demande nous pourrons servir aux artistes un repas comprenant une entrée, un plat principal et un dessert avec café et eau minérale.

Les repas des artistes seront portés sur la facture générale de l'organisateur de la manifestation.

RESPONSABILITE DES BIENS & ASSURANCE

Le Lausanne Palace décline toute responsabilité quant aux biens apportés à l'occasion des manifestations.

L'organisateur est responsable de tout dommage que lui-même, ses collaborateurs ou ses invités pourraient causer à l'occasion de la manifestation.

Le Lausanne Palace se réserve le droit d'exiger une assurance à la charge de l'organisateur en fonction de la manifestation.

SECURITE

Le Lausanne Palace se réserve le droit d'exiger le recours à une entreprise répondant aux obligations concordataires du 18.10.1996 selon le type de manifestation, à la charge de l'organisateur.

Tout matériel technique fourni par l'organisateur devra être annoncé auprès de notre service banquets et manifestations.

Toute nourriture, boisson ou denrée alimentaire fournie par l'organisateur devra être annoncée au département des banquets et manifestations et conforme aux normes d'hygiène et usage en vigueur.

Le Lausanne Palace décline toute responsabilité.

SURVEILLANCE CASHROUTE

Réception de 1 à 20 personnes : forfait de base à CHF. 250.00

Réception des 21 personnes et plus : forfait de base à CHF. 500.00

Augmenté de CHF. 1.00 par personne. TVA non incluse.



LAUSANNE PALACE

SWITZERLAND

VESTIAIRE

Le Lausanne Palace décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'effets personnels.

Sur demande de l'organisateur une surveillance pourra être organisée.

Vestiaire CHF. 2.00 par manteau dès 50 personnes.

Responsable surveillance CHF. 35.00 par heure dès 50 personnes.

Toutefois, en cas de détérioration ou de vol, le Lausanne Palace ne pourra pas être tenu responsable.

UTILISATION DE NOM ET DU LOGO DU LAUSANNE PALACE

Le client demandera par écrit à l'hôtel la permission de placer des posters, enseignes, drapeaux ou autre matériel publicitaire. Aucun affichage n'est autorisé sur les parois intérieures et extérieures des salons sans autorisation de la Direction. Les dégâts éventuels seront portés en compte.

Une autorisation est également nécessaire pour l'utilisation du nom "Lausanne Palace" pour tout genre d'impression ou de publicité dans les journaux et uniquement avec le logo officiel. Le directeur de la restauration se fera un plaisir de vous renseigner.

Brice Chatelain
Responsable Conférence & Evènements
Lausanne Palace